



Demande de titre de séjour de dix ans

Par **BSingh**, le **16/09/2009** à **20:18**

Bonjour,
Je suis en France depuis près de 17 ans.
Depuis ma majorité, j'ai obtenu des titres de séjour de 1 an pendant 5 ans.
J'ai alors demandé le titre de séjour de 10 ans.
On m'a alors demandé de présenter 2 ans de fiche de payes et un CDI.
Je viens de finir ma Licence Génie Urbain (L3), et je n'ai donc pas la possibilité de justifier deux ans de travail, encore moins un CDI.
Comment puis-je obtenir mon titre de séjour de 10 ans?
On m'a conseillé d'écrire une lettre au préfet pour lui présenter ma situation.
PS; mon dossier de naturalisation est en cours d'instruction.

Par **anais16**, le **27/09/2009** à **18:16**

Bonjour,
la condition de ressources stables et suffisantes est indérogeable et imposée par la loi, le préfet ne pouvant donc rien y faire.
Soyez patient et attendez de remplir cette condition, il n'y a pas d'autre solution.